



Conseil Supérieur de l'Éducation du 16 janvier 2014

Déclarations de la CGT Educ'action

Madame la Présidente,

Dans la présentation des orientations pour l'éducation prioritaire, faite en conseil des ministres, une centaine de réseaux ont été annoncés pour l'an prochain. Nous attendons des précisions sur ce que représente l'appellation « réseau ». Ensuite un millier de réseaux sont prévus pour 2015. L'an prochain, est-ce que les établissements actuellement en éducation prioritaire continueront à coexister avec ceux de la centaine de réseaux prévue ? Sur le terrain, les collègues d'un certain nombre d'établissements actuellement en éducation prioritaire sont inquiets, d'autant que les discours introductifs des réunions préparatoires aux assises ont parfois commencé par des prédictions de sortie de l'éducation prioritaire pour tel ou tel établissement. Nous demandons que les éventuelles sorties d'établissements de l'éducation prioritaire, se fassent de façon progressive et qu'il n'y ait pas de retrait brutal de moyens, ce qui fragiliserait les établissements. Nous demandons que certains lycées difficiles puissent rester en éducation prioritaire et qu'une attention particulière soit portée aux LP.

Pour les enseignants, un volet pédagogique serait prévu pour qu'ils travaillent autrement. Mais cela demande du temps pour la concertation. Concrètement, les pondérations annoncées doivent être données sous forme de décharges horaires permettant de dégager du temps pour réfléchir collectivement et innover. Dans les réunions des assises, les infirmières et les assistantes sociales ont souvent été les grandes oubliées. Pourtant leurs missions sont essentielles en éducation prioritaire et bien souvent ces personnels apportent un éclairage différent sur les élèves et leur situation familiale. Il est nécessaire d'augmenter le nombre de ces différents personnels dans les établissements.

Comment peut-on, d'un côté vouloir aider la scolarité des élèves en difficulté et par ailleurs porter atteinte à la politique familiale ? Pour pouvoir étudier sereinement, les élèves doivent avoir un environnement familial sécurisant : c'est-à-dire au minimum un toit et des repas réguliers. Les employeurs sont déjà exonérés sur les cotisations allocations familiales de plus de 5 milliards d'euros par an. Le Président de la République leur offre maintenant 30 milliards de plus, sans aucune contrepartie. Cela représente près de 57 % des recettes de la branche famille. Quelques économies de gestion ne suffiront pas. La CGT est opposée au principe d'un financement de plus en plus fiscalisé de la sécurité sociale. Cette remise en cause profonde de la solidarité nationale aura des conséquences inévitables sur les aides sociales qui ne pourront plus être accordées aux familles. Les mandatés CGT interviendront aujourd'hui sur le même sujet au Haut conseil de la Famille.

Par ailleurs, la CGT rappelle que pour partie la réforme des rythmes scolaires est financée par les CAF à hauteur de 250 millions d'euros par an au détriment de certaines aides sociales. Je rappelle que les administrateurs CGT avaient voté contre. Avec la disparition de plus de la moitié de leurs ressources, les CAF ne pourront plus assurer des dépenses extérieures à leur mission première. Quel financement complémentaire est prévu pour l'accompagnement de la réforme des rythmes scolaires ?

Afin d'éviter au Ministère de faire pour la 3^{ème} fois le couplet : « *avant la réforme, personne ne s'occupait de ce que faisaient les enfants le mercredi et le samedi* », je vous rappelle que la mise en œuvre de cette réforme s'appuie, pour une grande partie, sur le tissu associatif **existant**. De nombreux militants syndicaux sont aussi investis dans des associations culturelles, sportives, dans des maisons de quartier, dans des centres sociaux ou autres et bénévolement ils y donnent beaucoup de temps et d'énergie pour les jeunes. La

CGT a d'ailleurs largement participé au développement de l'éducation populaire et des œuvres sociales au sein des comités d'entreprise. Avant la réforme, de nombreuses activités étaient déjà offertes gratuitement. Les activités culturelles et sportives ne se réduisent pas aux exemples caricaturaux du piano ou de l'équitation donnés lors d'un précédent CSE. Aujourd'hui en parallèle de la réforme, les jeunes de lycée et de collège ont toujours accès à diverses activités grâce au dévouement de nombreux bénévoles. Sous entendre que nous ne faisons rien avant est particulièrement méprisant pour tout le travail réalisé et l'engagement militant.

Nous souhaitons faire un point sur les réunions « métiers ». La voie d'entrée de ces réunions se fait par les missions. Afin de pouvoir redonner du sens au travail, la CGT était favorable à une prise en compte de l'évolution des missions. Cela nécessite d'évaluer le temps nécessaire à la réalisation des différentes missions. Si certaines missions sont plus difficiles ou plus complexes, il faut envisager une redéfinition du temps de travail, avec des réductions ou des pondérations. Or ce n'est pas la voie choisie par les groupes de travail. Invariablement, la conclusion est toujours l'attribution d'une prime parfois modulable, le nouveau sigle à la mode étant le GRAF. La CGT refuse cette sorte de hiérarchisation des missions, certaines plus nobles méritant une prime. A chaque corps de la fonction publique correspond un ensemble de missions, que les agents pourront exercer à différentes périodes de leur carrière. Ce sont les conditions de travail qui permettent aux agents de pouvoir remplir efficacement leurs missions et pas telle ou telle prime. Par ailleurs, toute la réflexion pédagogique insiste sur la nécessité du travail en équipe. L'attribution de primes de niveau différent et à quelques-uns seulement ne favorisera pas ce travail en équipe.

Pour la CGT, ces quelques primes éparses ne sont pas une réponse à la baisse du pouvoir d'achat, conséquence du gel, sans précédent historique, de la valeur du point d'indice. Depuis 1984, début de la politique de « désindexation », la valeur du point a perdu 29 % par rapport à l'indice des Prix à la consommation.

En dépit de la réforme de la catégorie C mise en œuvre par le gouvernement, au 1^{er} janvier 2014, le salaire minimum de la Fonction publique ne se situe qu'à 1,2 % au-dessus du SMIC.

L'agent recruté en catégorie C, au bout de **10 ans** de carrière, n'aura qu'une progression de **25 euros** du salaire net mensuel, en étant pourtant passé du **1^{er} au 6^{ème} échelon**.

Guère plus mirobolante est la situation de la catégorie B puisque, au 1^{er} février 2014, son niveau de recrutement se situera à **2,8 %** au dessus du SMIC et que, en **5 ans** de carrière, le gain mensuel net sera inférieur à **50 euros**.

Enfin, pour la catégorie A, le recrutement s'effectue aujourd'hui à **11,5 %** au-dessus du SMIC alors qu'il se situait à **75 %** au dessus du SMIC, il y a moins de **30 ans**, avec un niveau de diplôme exigé inférieur.

La CGT Fonction Publique mobilise les agents publics pour peser sur les discussions engagées par la ministre de la Fonction publique dans le cadre de l'agenda social afin d'obtenir :

- ☞ le dégel immédiat de la valeur du point d'indice ;
- ☞ le rattrapage des pertes salariales ;
- ☞ de meilleurs déroulements de carrière ;
- ☞ une véritable réforme de progrès pour nos retraites, antinomique des reculs imposés ;
- ☞ la fin de la politique d'austérité et l'abondement des moyens pour le service public ;
- ☞ la réhabilitation du service public et de la Fonction publique comme outils garants de la satisfaction des besoins de la population dans l'intérêt général ;
- ☞ le moratoire sur les restructurations de service et les transferts de compétence.

La CGT appelle le 6 février à une journée d'action interprofessionnelle sur le triptyque revendicatif Emploi/salaire/protection sociale.